

Règlement Marche Bouger POUR ELLES à VARAMBON 2022

Article 1 – Organisation

Bouger POUR ELLES est une Marche mixte, ouverte à tous. Elle est organisée le **16 octobre 2022**, par la Ville de Varambon au profit de l'association Courir POUR ELLES.

Courir POUR ELLES est une association reconnue d'intérêt général et a obtenu en mai 2020 le label du CNOSF « Développement durable, le sport s'engage ». Le présent règlement est **annexé d'une charte** rassemblant un certain nombre de bonnes pratiques à adopter dans une démarche de Développement Durable.

Article 2 – Présentation

Cette Marche consiste à parcourir une distance de **2km ou 7km**

Cette Marche peut se faire individuellement ou en petit groupe défini par chaque participant conformément aux recommandations sanitaires en vigueur au moment de la réalisation du parcours.

Cette Marche est mixte et ouverte à tous, sans restriction d'âge ni de sexe.

Article 3 – Déroulement

Les participants devront s'être inscrits avant la réalisation de leur parcours.

Article 4 – Conditions de participation

La Marche est **ouverte aux marcheurs et marcheuses licenciés et non licenciés de tous âges**. Il est expressément indiqué que les marcheurs participent à cette marche sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants de moins de 18 ans effectuent le parcours sous la responsabilité de leur représentant légal qui accepte par avance l'utilisation de leur image. Il n'est pas nécessaire de fournir une autorisation parentale.

Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation de la Marche.

Tous les participants devront porter le t-Shirt rose Courir POUR ELLES qui leur sera remis.

Article 5 – Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 10 septembre 2022 pour tous les participants. Les inscriptions fermeront le 16 octobre 2022.

Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne. En s'inscrivant, les participants reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de la Marche.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété et règlement effectué).

Article 6 – Les tarifs d’inscription

Le **tarif** de la Marche-Rando connectée Bouger POUR ELLES est **unique** et d’un montant de **10€** minimum

Le port d’un t-Shirt rose Courir POUR ELLES est obligatoire dans le cadre de toute participation, dans une démarche de cohésion. Les inscrits seront invités à récupérer leur t-shirt sur des points de distribution qui seront précisés ultérieurement.

Les enfants sont sous l’entière responsabilité de leur(s) parent(s).

Article 7 – Ravitaillements

Aucun ravitaillement n’est organisé.

Article 8 – Données d’activité

Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé.

Article 9 – Sécurité & médical

La participation à la Marche s’effectue dans le **respect des contraintes sanitaires gouvernementales, que nul n’est censé ignorer.**

Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser le parcours choisi dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d’adapter son activité en fonction.

Les fauteuils roulants, les poussettes et les chiens guides sont autorisés.

Article 10 – Assurances

Courir POUR ELLES est couvert par une assurance de Responsabilité Civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participant(e)s** de s’assurer personnellement et nous recommandons à toute personne qui n’aurait pas d’assurance personnelle couvrant les dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de sa participation à la Marche

Article 11 – Droit à l’image

L’organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participants sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 12 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », les participants disposent d’un droit d’accès, de communication et de rectification, en cas d’inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s’opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participants souhaitent exercer leur droit d’accès et de rectification, ils peuvent contacter Courir POUR ELLES à l’adresse suivante : info@courirpourelles.com .

Article 13 – Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'événement pourra être annulé ou interrompu. Dans ce format connecté, il sera alors nécessairement reporté, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14 – La responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la Marche.

Article 15 – Droit de rétractation

Conformément à la loi, les inscriptions se faisant exclusivement en ligne, tout(e) inscrit(e) dispose de 14 jours pour demander l'annulation de son inscription, ainsi que le remboursement du montant versé.

Article 16 – Acceptation du Règlement

La participation à la Marche Courir POUR ELLES implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les participants (ou le représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

Courir POUR ELLES se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement. Le cas échéant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation à la Marche et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.

ANNEXE - Charte pour la protection de l'environnement

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitions de prendre notre voiture seul pour nous rendre sur le lieu de notre parcours. Prêférons le covoiturage ou les transports en commun.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d'eau et pensons à refermer le robinet des éventuels points d'eau disponibles le long de notre parcours pour limiter la consommation d'eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques éco-responsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l'espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l'univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures.

Encourageons une meilleure reconnaissance de la pratique féminine du sport en luttant contre toute forme de discrimination liée au genre.

Parlons doucement pour respecter la tranquillité des lieux que nous traversons.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.

Encourageons l'association Courir POUR ELLES à poursuivre ses missions de Soutien auprès des femmes atteintes de cancer et de Prévention contre les cancers en promouvant l'Activité Physique.

Encourageons notre entourage à promouvoir et à suivre cette charte.